

Charte de l'Adhérent de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

Article 1 – L'adhérent s'engage à donner une image positive de l'association, tant dans son comportement, que dans sa promotion de l'association envers des personnes non adhérentes.

Article 2 – L'adhérent s'engage à manipuler avec le plus grand soin, les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, savoir : livres, registres, fiches, manuscrits, plans, microfilms ou données sur support informatique, etc...

Il doit respecter quelques précautions essentielles qui sont rappelées ci-après :

- ouvrir délicatement et lentement les boîtes d'archives,
- tourner les pages les unes après les autres,
- soulever un trombone pour le retirer,
- n'utiliser exclusivement que du papier - marque-page ou feuille blanche, et non post-it - comme repère,
- n'annoter aucun document d'archives,
- ne pas mélanger les feuillets.

Article 3 – L'adhérent respecte la nature confidentielle des informations recueillies sur la vie privée des citoyens, et s'engage à ne pas diffuser des renseignements pouvant porter préjudice à des tiers.

Article 4 – L'adhérent réalise ses travaux de recherche dans les locaux de l'association ou aux Archives Départementales ou tout autre lieu public, dans le respect des autres chercheurs.

Article 5 – L'adhérent s'engage à signaler aux services qui le reçoivent les dégradations constatées lors de la consultation du document.

Article 6 – L'adhérent qui réalise des travaux pour l'association, agit en qualité de bénévole, et ne peut exiger ni rémunération pour son activité, ni indemnisation. Il peut seulement bénéficier de fournitures, telles que papier, timbres, CD, etc.

Article 7 – L'adhérent reconnaît que le résultat desdits travaux appartient à l'association et ne peut le diffuser à un tiers, sauf entente préalable avec l'association.

Article 8 – L'appartenance à l'association ne donne aucune prérogative à l'adhérent auprès des administrations. Pour la réalisation de ces travaux, dans les mairies ou aux archives départementales, il bénéficie d'une habilitation nominative et écrite qui lui est attribuée par l'association.

Article 9 – L'adhérent doit respecter les règlements imposés dans chaque administration fréquentée, en vue de l'exercice de son travail pour le compte de l'association.

Article 10 – L'adhérent qui aurait un comportement négatif envers l'association ou toute administration qu'il fréquente, peut recevoir un avertissement dans un premier temps, et être exclu momentanément ou définitivement de l'association dans un deuxième temps. Il est rappelé que l'article 4 des statuts prévoit la radiation qui peut être prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'assemblée générale, après explications fournies par l'adhérent.

Les adhérents, candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement du tiers), sont priés de se faire connaître auprès du bureau de la SAGA à Chomérac avant le 17 mars 2017

PARRAINAGE

Cette année, la SAGA vous propose de parrainer un nouvel adhérent pour l'année 2017
Ce parrainage entraînera la gratuité de votre abonnement à la revue Origines Ardéchoises pour l'année 2017.

Le nouvel adhérent ne devra pas avoir été adhérent de la SAGA en 2016.

ADHESION et ABONNEMENT AVEC PARRAINAGE

Bulletin ci-dessous à faire parvenir, avant le 31 janvier 2017, avec votre règlement à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

ANNÉE 2017

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom :N° d'adhérent(e) :

Adresse du domicile :

.....

Age :Nationalité :Profession

Tél :Email :@.....

Je parraine un nouvel adhérent

NOM, Prénom :

Adresse du domicile :

.....

Age :Nationalité :Profession

Tél :Email :@.....

Je verse nos 2 cotisations pour l'année 2017 :30€

Je m'abonne à la revue "ORIGINES ARDÉCHOISES", 1 an (4 numéros).....gratuit

j'abonne le nouvel adhérent France.....13€

Etranger..29€

Je souscris à l'option Hérédis-Online.....8€

Je souscris à l'option Hérédis-Online pour le nouvel adhérent.....8€

Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de..... €

Et je m'engage solennellement à respecter la Charte des Adhérents de la SAGA ci-jointe.

Signature (obligatoire)

Signature du nouvel adhérent (obligatoire)



SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

BP N° 3 - 07210 CHOMÉRAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

vendredi 24 mars 2017

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le vendredi 24 mars 2017 à la salle du Triolet à CHOMÉRAC à partir de 14 heures

ORDRE du JOUR

- ❖ Rapport moral et d'orientation
- ❖ Rapport financier
- ❖ Rapport d'activité
- ❖ Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration
- ❖ Fixation de la cotisation 2017
- ❖ Questions diverses

L'assemblée générale est un moment privilégié de la vie de toute association. Venez nombreux, ce jour-là, afin de participer aux débats. En cas d'impossibilité d'assister à cette assemblée, retournez-nous le pouvoir ci-dessous, dûment complété à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

Nota : Les résultats comptables seront disponibles en consultation au bureau de Chomérac à partir du 1 mars 2017

POUVOIR

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom : N° d'adhérent(e).....

Adresse :

Donne pouvoir à pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SAGA du vendredi 24 mars 2017

Les pouvoirs non nominatifs seront confiés aux membres présents qui accepteront de les assumer, dans la limite de 10 pouvoirs par personne, conformément aux statuts.

La donation de pouvoir n'est valable que pour les adhérents à jour de leurs cotisations pour l'année en cours.

Signature
Précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

ADHESION et ABONNEMENT

Bulletin ci-dessous à faire parvenir, avant le 31 janvier 2017, avec votre règlement à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

ANNÉE 2017

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom : N° d'adhérent(e) :

Adresse du domicile :

Age : Nationalité : Profession

Tél : Email :@.....

Je verse ma cotisation pour l'année 2017 :15€

Je m'abonne à la revue "ORIGINES ARDÉCHOISES", 1 an (4 numéros)

France.....13€

Etranger..29€

Je souscris à l'option Hérédis-Online.....8€

Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de..... €

Et je m'engage solennellement à respecter la Charte des Adhérents de la SAGA ci-jointe.

Signature (obligatoire)

Les adhérents désirant recevoir à domicile leur carte d'adhésion sont priés de joindre une enveloppe timbrée à leur nom et adresse ; sinon, ils pourront la retirer au bureau de Chomérac.

ACCES aux données des TABLES BMS et des Notaires de la SAGA

OFFRE RESERVÉE AUX ADHERENTS de l'Association SAGA

Consultation illimitée des données des tables des BMS et des données notariales de la SAGA, en ligne sur le site *www.heredis-online.com*

Une participation forfaitaire de 8€ pour l'année 2017 est demandée pour chaque adhérent.

Cette participation peut être réglée avec le même chèque que celui de l'Adhésion annuelle.

Pour cela il faut disposer d'une adresse Email valide qui vous servira de **login** pour accéder aux données.

Dès réception de votre règlement, le bureau de Chomérac vous identifiera auprès du gestionnaire de données et vous ouvrira un compte, un mot de passe vous sera attribué (que vous pourrez changer).

Votre login et votre mot de passe sont **strictement personnels**. Tout abus avéré pourrait être sanctionné.

Les adhérents SAGA ayant souscrit à cette offre, pourront accéder aux données publiques des particuliers et autres associations selon les conditions fixées par Hérédis-Online.

Les non adhérents, ou les adhérents n'ayant pas souscrit à cette offre, pourront accéder à l'ensemble des données selon les conditions fixées par Hérédis-Online.

Inscription à l'accès préférentiel aux données SAGA sur Hérédis-Online

Nom*

Prénom*

N° adhérent

Adresse Email* :

*Je souscris à l'offre d'accès illimité aux données des tables BMS de la SAGA sur le site de www.heredis-online.com pour l'année **2017**.*

Je m'engage à n'utiliser cet accès qu'à des recherches strictement personnelles, et à ne pas divulguer à des tiers mes login et mot de passe.

A..... le.....

Signature*

Ci joint un règlement de 8€ par chèque à l'ordre de la SAGA (vous pouvez utiliser le même chèque que pour votre adhésion, voir au dos).

**champs obligatoires*

Bulletin et paiement sont à adresser à SAGA - BP3 - 07210 CHOMERAC